

 <p>Université du Québec à Trois-Rivières</p>	<h2 style="text-align: center;">Procédure opératoire normalisée</h2> <h3 style="text-align: center;">Entrée d'un véhicule motorisé au CNIMI</h3>	<p>N° PON : PON-SST-CNIMI-001 N° de version : 02</p>
<p>Programme de référence: Gestion de la sécurité</p>		<p>Départements et services: C.N.I.M.I.</p>

<p>Risques potentiels :</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Monoxyde de carbone - Collision entre un véhicule et un piéton
<p>Ressources complémentaires:</p>	<ul style="list-style-type: none"> - P.O.N. liée à la porte DB10 - La dernière version de cette procédure se trouve au lien suivant et doit toujours primer sur toute version imprimée.

1. Description de la procédure

 **La procédure de sécurité en vigueur à l'UQTR doit obligatoirement être respecté par toute personnes au moment de l'intervention**

Étape 1

1. Préparation

- 1.1. Avant d'autoriser l'accès, la personne en autorité s'assure qu'il n'est pas possible d'effectuer la tâche à l'extérieur.
- 1.2. Une analyse de tâche ponctuelle est menée par une personne en autorité en collaboration avec la conseillère en santé et sécurité pour déterminer les mesures à prendre.
- 1.3. Si le véhicule doit fonctionner pendant un certain temps, une seconde analyse des risques est effectuée avec le conseiller en santé et sécurité.

Étape 2

2. Exécution des travaux

- 2.1. La personne en autorité retire le cadenas de la porte de garage du local DB10 ou demande aux agents de sécurité de le faire.
- 2.2. La sécurité des personnes est assurée pendant le déplacement du véhicule en ayant un signaleur présent.
- 2.3. Le véhicule est éteint dès son arrivée à l'emplacement prévu, de préférence près de la porte.
- 2.4. Si possible, la porte reste ouverte pour permettre une circulation d'air.
- 2.5. Les clés du véhicule restent sous la garde de la personne en autorité jusqu'à sa sortie du parc machines.
- 2.6. Au moment de sortir, ouvrir la porte avant de démarrer le véhicule si la porte n'est pas restée ouverte pendant les travaux.
- 2.7. Pendant la sortie du véhicule, la sécurité des personnes est assurée avec la présence d'un signaleur.
- 2.8. La personne en autorité replace le cadenas sur la porte du garage après la sortie du véhicule.

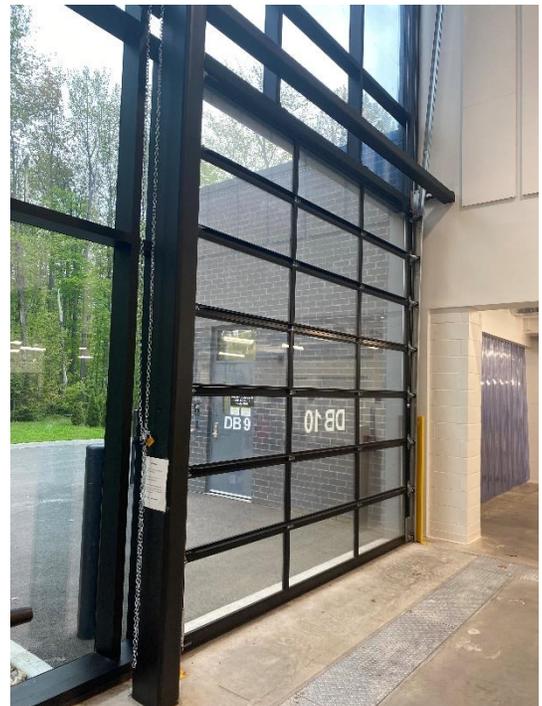


Image 1 : Porte de garage

	<h2 style="color: green;">Procédure opératoire normalisée</h2> <h3 style="color: green;">Entrée d'un véhicule motorisé au CNIMI</h3>	N° PON : PON-SST-CNIMI-001 N° de version : 02
Programme de référence: Gestion de la sécurité		Départements et services: C.N.I.M.I.

2. Historique des changements et approbations

Création par	Lisette Arel	Date	2024 / 05 / 01 <small>AAAA/MM/JJ</small>
Date du changement	Description du changement	Personnes impliqués	
2024/ 05 /02 <small>AAAA/MM/JJ</small>	Version officielle dans le gabarit PON	Préparé par :	Lisette Arel
		Validé par :	Eric Bédard CEGEP
		Approuvé par :	Sonia Thibault
2024/05/15 <small>AAAA/MM/JJ</small>	Ajout du numéro du local DB10	Préparé par :	Lisette Arel
		Validé par :	Lisette Arel, Alex Bédard
		Approuvé par :	Sonia Thibault
/ / <small>AAAA/MM/JJ</small>		Préparé par :	
		Validé par :	
		Approuvé par :	
/ / <small>AAAA/MM/JJ</small>		Préparé par :	
		Validé par :	
		Approuvé par :	